



Chères Lagardiennes, chers Lagardiens

Voici bientôt la fin de l'été. Et toujours la COVID-19... Nous subissons tous ensemble les contraintes sanitaires qui y sont associées. Mais nous faisons en sorte qu'une dynamique positive caractérise malgré tout la vie de notre communauté villageoise. Le bien-vivre partagé a ainsi été rythmé cet été par la fête de la Musique, le « bal » du 14 juillet, les concerts gratuits de Jazz au Village. Dans le même temps, tous les quartiers de notre vaste territoire sont concernés par des aménagements programmés : rond-point sud, adduction d'eau dans la Plaine ouest, entrée sud du village, bâtiments vacants du centre ancien, voirie des chemins les plus dégradés au nord et au sud...

Partager le bien-vivre

La pandémie complique beaucoup nos vies : partager de bons moments ensemble est un moyen de faire face positivement à ces difficultés.

- ***Au cours de l'été, la musique a continué à rythmer notre vie collective...***

La Fête de la Musique le 21 juin, organisée par Culture et Festivités avec le soutien logistique des Services Techniques de la Mairie, a été l'un de ces moments où nous avons été heureux de nous retrouver et déambuler ensemble pour écouter plusieurs groupes de musiciens répartis dans le village, de danser aussi avec le Flash mob de l'association C'FITNESS, tout en se restaurant et trinquant à une "vraie vie" retrouvée.

La Fête Nationale a été également l'occasion de profiter d'une belle animation musicale place Perriod, avec une collaboration entre les restaurateurs de la place pour la programmation musicale et la Mairie pour la logistique. Une brocante était également installée place des Remparts, qui animait ce coin habituellement moins fréquenté du village.

Les 17 et 18 août, malgré le contexte de développement du variant Delta du coronavirus, les deux concerts de "Jazz au Village" ont été maintenus, en lien avec l'équipe de Parfum de Jazz, dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur (pass sanitaire, gel, distanciation). Ces deux concerts place Perriod et au Val des Nymphes -et des conférences associées-, gratuits et donc accessibles à tous, ont conquis un nombreux public par leur qualité.

- ***... mais des nuisances sonores ne doivent cependant pas gâcher ce plaisir partagé***

Alors que les hébergements proches du village connaissent une rotation importante de leur occupation et que les restaurants font le plein, la saison touristique est particulièrement propice à la production de nuisances sonores. Les Lagardiens me font régulièrement part de leurs difficultés à profiter de nuits reposantes, à juste titre. C'est dans ces conditions que je viens de prendre, après concertation, un arrêté municipal qui reprend de façon synthétique l'arrêté du Préfet de la Drôme réglementant les bruits de voisinage sur le département de la Drôme, que ce soit par des professionnels ou des particuliers. Tout en préservant la possibilité pour tous les acteurs économiques d'exercer leur activité, il doit servir de

“code de bonne conduite” commun, afin que nous puissions cohabiter le plus harmonieusement possible, entre ceux qui exercent une activité économique éventuellement productrice de bruit et celles et ceux qui aspirent légitimement à la tranquillité et au repos à leur domicile.

Partager des aménagements sur l'ensemble du territoire communal

De nombreux travaux inscrits dans le programme municipal sont lancés : leur mise en œuvre est néanmoins soumise aux calendriers légaux/réglementaires.

- ***C'est le cas du dossier d'adduction d'eau du secteur de la Plaine (entre le Rhône et le bas de La Garde)***

Inscrit dans le programme de notre mandat municipal, 300 000 euros ont été immédiatement prévus dès le premier budget (voté à l'unanimité du Conseil municipal) suivant notre élection, et dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, notre vademecum jusqu'en 2026. Ces travaux sont sur les rails, selon l'échéancier réglementaire suivant :

- en cours : étude par le cabinet GEO-SIAPP de Pierrelatte ; nous avons reçu courant août la première ébauche des futurs réseaux d'alimentation pour la Plaine, uniquement pour le coté Est du Rhône. Il y a 24 kms de réseau à créer.
- fin septembre à fin octobre : validation des ébauches définitives.
- fin d'année 2021/ début 2022 : après chiffrage (entre 1,5 et 1,8 millions d'euros), lancement d'un emprunt pour le financement des travaux, dans le cadre du budget annexe eau-assainissement, ainsi que des demandes de subventions.
- mi 2022 : début des travaux envisageable, une fois les subventions éventuelles attribuées et l'emprunt signé, les appels d'offres pourront être lancés.

- ***Pour ce qui concerne l'aménagement des deux parkings résidents du rond point de l'Olivier, le rond-point sud, ainsi que différents travaux d'aménagement***

- Les bons de commande des parkings résidents ont été passés avant l'été auprès de l'entreprise qui va réaliser les travaux. Malheureusement, la pénurie de matériaux (traverses en bois pour matérialiser les emplacements et barrières), qui touche de très nombreux secteurs d'activité à laquelle s'ajoutent les délais dûs à la période des congés, ont conduit à un décalage des travaux qui n'auront lieu qu'en septembre.

- La mise en valeur paysagère du rond-point qui constitue l'accès sud de La Garde est entamée, et se poursuivra à l'automne, au moment propice pour les plantations, et lorsque les containers d'ordures ménagères seront enlevés.

- La voirie fait l'objet d'une reprise importante, avec un investissement de près de 100 000 euros prévus chaque année, en priorisant les chemins les plus dégradés (Creux Rouge, Jaffagnards...). Dans la Plaine ouest, la voirie ne sera reprise logiquement que de façon superficielle tant que des tranchées d'adduction sont programmées...

Pour rappel :

- Est très avancée l'étude de l'aménagement de la route du Val des Nymphes, du lavoir jusqu'à la salle du Petit Rieu, en "zone partagée" (20 km/h) où piétons et cyclistes seront prioritaires. Les abords du lavoir, de la fontaine et sa fresque bénéficieront d'un traitement permettant de rendre cet endroit plus agréable pour flâner ou se reposer au retour du Val des Nymphes.

- S'agissant des deux études importantes : celle menée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Drôme - réaffectation des bâtiments communaux vacants, dont l'ancienne mairie et le bâtiment mitoyen -, et celle conduite par Wagon Landscaping - aménagement des espaces publics des Montjars (l'étude de l'hydraulique étant terminée), la première débute le 4 octobre, et l'autre se clôturera fin septembre 2021.

- Les chantiers électriques permettant de renforcer nos réseaux et de les sécuriser, en collaboration avec le Syndicat Des Energies de la Drôme (SDED) - réseaux basse tension dans la Plaine, chemin du Plan et Chemin de la glacière, route du Val des Nymphes - basse et moyenne tension et l'éclairage public chemin du Faly sont en voie d'achèvement.

- ***Pour ce qui est de la procédure qui aboutira à l'éradication des containers à ordures ménagères du rond point sud,***

Contrarié par la COVID, le « retro-planning » est amorcé, les arrêtés de voirie pour permettre l'enlèvement viennent d'être pris, la mise en place du nouveau dispositif du retour au porte à porte devrait, si tout se passe comme prévu, coïncider avec les initiatives du Conseil Municipal des Jeunes et des écoles, réponse exemplaire aux incivilités subies par tous, en matière de dépôt d'ordures autour des containers : le Label Eco-Ecole de sensibilisation à l'éco citoyenneté a été obtenu fin juin, en collaboration avec les maîtresses de l'école élémentaire, et une **grande opération de nettoyage à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes et des écoles**, aura lieu **les 24 et 26 septembre prochains**, en cohérence avec l'importance donnée à **l'éco responsabilité dans notre programme de campagne en 2020**.

- ***La commune a voté ses budgets - budget principal de la commune et budget annexe de l'eau, à l'unanimité, et le plan pluriannuel d'investissement (PPI) mis en place est suivi,***

L'année 2021 correspond essentiellement, pour les gros investissements, au lancement des études et des recherches de maîtrises d'œuvre, au montage des dossiers techniques et à la recherche de subventions (réfection de la toiture de l'église Saint Michel par exemple). Elle est encore marquée par la Covid-19, et le conseil municipal, comme annoncé, a décidé de ne pas augmenter les taux communaux, afin de ne pas alourdir la charge de l'impôt sur les ménages, alors que la taxe nationale sur les activités polluantes - l'enfouissement - va entraîner une progression importante de la TEOM perçue par la Communauté de communes, et que les bases d'imposition définies par l'Etat progressent chaque année automatiquement d'environ 1 à 2%.

Partager une excellente nouvelle pour la rentrée scolaire

Grâce à l'engagement conjoint des parents d'élèves, des enseignants et de la municipalité, soutenus très efficacement par la présidente du Conseil départemental, l'ouverture d'une deuxième classe de maternelle a été obtenue fin juin de l'Education Nationale.

Cette ouverture met en évidence une évolution de la commune marquée par l'installation de familles avec de jeunes enfants, avec toute la dynamique de vie sociale que cela entraîne. Nous

sommes donc tous extrêmement heureux de cette ouverture de classe, mais chacun doit avoir conscience des efforts humains et financiers qui en découlent pour un petit village comme le nôtre.

En effet, pour la municipalité, qui a en charge l'organisation matérielle des écoles maternelle et élémentaire, cela nécessite la mise en place des moyens adaptés à cette ouverture : en termes de bâtiments et de personnel (garderie, cantine, entretien). En deux mois, dont le mois d'août où les entreprises sont en congés, vos élus et les services municipaux se sont "décarcassés" pour réaliser la mise en place de 65m² supplémentaires sur le site de la maternelle et pour ré-organiser le travail des agents municipaux travaillant auprès des enfants, aux côtés des maîtresses. Vos élus et les services y ont consacré beaucoup de temps et d'énergie en juillet et en août, afin que la rentrée se passe le mieux possible, et un financement de plus de 100 000 euros pour les bâtiments préfabriqués, leur "grutage", l'aménagement du terrain pour leur installation, et les travaux d'adaptation du bâtiment existant (préau, cloisonnements, électricité, adductions, etc.) a été immédiatement engagé sur le budget de la commune.

- ***Trois nouveaux conseillers - et correspondants de quartier - font également leur rentrée, au Conseil municipal***

Ont quitté le conseil municipal cet été : Paul ARNOUX (pour désaccord), Arthur SAUSSET (manque de disponibilité pour raisons professionnelles) et Emilie BAYLE (installation dans une autre commune). Il convient de remercier et féliciter tout particulièrement Emilie qui, malgré l'énergie à consacrer au développement de son projet personnel, a tenu à rester jusqu'à la fin de l'année scolaire pour accompagner nos écoliers dans le projet « Eco-Ecole », avec l'obtention de ce label à la fin du mois de juin, Nous souhaitons la bienvenue aux entrants qui, suivant les règles du Code Général des Collectivités Territoriales, vont donc désormais siéger au Conseil municipal : Nicolas FABRE (26 ans, Chargé de mission développement durable pour un département) quartier des Grand-Vignes, Jean-Marc FARJON (51 ans, entrepreneur BTP) quartier des Coudoulets, Christine BARBET (52 ans, commerçante) le Village.

Nous avons entamé une période où de nouveaux outils de communication facilitent le dialogue entre nous, alors n'hésitez pas aller voir sur le site internet et sur la page Facebook ce qui se passe dans notre village : www.la-garde-adhemar.com et "Mairie de La Garde-Adhémar-Home/Facebook".

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite une belle fin d'été et une excellente rentrée, en vous renouvelant l'assurance de notre engagement au service de notre village.

François LAPLANCHE-SERVIGNE



Mairie, 25 rue Pauline de Simiane - 26700 La Garde-Adhémar. Tél : 04 75 04 41 09 - e-mail : mairie.gardeadhemar@wanadoo.fr.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique